

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERETS

« Exploitation d'un espace commercial au rez-de-chaussée de la gare maritime de Nouméa »

**OFFRE À REMETTRE AU PLUS TARD LE 13 Mars 2023
À 16^h00 À L'ADRESSE SUIVANTE :**

***Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie,
15 rue de Verdun
BP M3
98849 Nouméa cedex.***

La CCI-NC avise les opérateurs qu'elle lance, pour le compte du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC), une procédure de publicité concernant l'occupation du domaine public de la gare maritime de Nouméa (Terminal de croisière) aux conditions particulières suivantes :

1 - Mode de passation

Mise en concurrence selon une procédure libre.

2 - Objet

Exploitation d'espaces commerciaux au rez-de-chaussée de la gare maritime de Nouméa, en lien avec les besoins des croisiéristes lors des escales de navires à l'exclusion d'activités de transport touristique et d'organisation d'excursions ou de « tours ».

3. Caractéristiques principales des titres

Il sera conclu avec les opérateurs sélectionnés une convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Les montants de redevances se déclinent comme suit :

- Un local de 48 m² destiné à une activité de location de véhicules légers, cycles et cyclomoteurs : une redevance de 60 000 XPF HT par mois.
- Sept locaux de 13 m² destinés à une activité commerciale ou de service : une redevance de 40 000 XPF HT par mois par local.
- Un local de 7,5 m² destiné à une activité de distribution automatique (hors alimentaire) : une redevance de 20 000 XPF HT par mois.
- Un emplacement extérieur destiné à l'installation et l'exploitation d'un Guichet Automatique Bancaire : une redevance de 5 000 XPF HT par mois.

4. Modalité de présentation des offres

L'opérateur intéressé remettra, sous enveloppe cachetée, libellée à l'adresse de la CCI-NC indiquée ci-dessus et comportant la mention « AMI Gare maritime de Nouméa », les pièces suivantes :

Le cadre de réponse comprenant :

1. Une présentation de l'entreprise candidate : domaine d'activité, effectifs moyens annuels, chiffre d'affaires des derniers exercices, moyens matériels à disposition, références de clients
2. Un extrait RIDET datant de moins de 6 mois
3. Une présentation du projet envisagé, comportant :
 - Un descriptif de l'activité envisagée.
 - Les aménagements proposés.
 - La gamme des produits ou services proposés aux croisiéristes.
 - La politique tarifaire et les engagements marketing.
 - Les engagements en matière de qualité de service et préservation de l'environnement.
 - Le business plan de l'activité envisagée.

Les dossiers seront remis avant le 13 mars à 16h00, par courrier recommandé avec accusé de réception ou remise en main propre contre récépissé, à l'adresse ci-dessus.

5. Critères d'attribution :

Après la présente mesure de publicité, les offres seront analysées et comparées entre elles.

Les plis seront ouverts par les services de la CCI-NC, qui procéderont à l'analyse comparative des candidatures et des offres et établiront un rapport d'analyse.

Les candidats sont susceptibles d'être auditionnés afin d'apporter les précisions nécessaires à la compréhension de leur offre. La CCI-NC se laisse la possibilité de mener des négociations avec un ou plusieurs candidats présélectionnés.

La CCI-NC sélectionnera l'offre la plus avantageuse et répondant le mieux aux attentes du PANC en fonction des critères suivants (sans ordre de priorité) :

- Pertinence de l'activité envisagée au regard des besoins des croisiéristes pendant leur escale.
- Robustesse de l'entreprise et capacité d'adaptation aux contraintes d'exploitation de la gare : présence à chaque escale, moyens humains déployés etc.
- Politique tarifaire et qualité de service.

La CCI-NC analysera chaque offre conforme conformément aux dispositions énoncées ci-dessus et classera les offres par note globale décroissante.

La CCI-NC retiendra au final les offres jugées conformes dont la note globale est la plus élevée. Elle transmettra ces offres au PANC pour décision finale d'attribution des locaux concernés.

La CCI-NC se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

6 - Modalités d'obtention du dossier et renseignements :

Les opérateurs intéressés peuvent retirer les documents et obtenir des renseignements complémentaires, sur demande formulées par mail à l'adresse suivante :

f.prentout@cci.nc

La visite du site est possible sur rendez-vous. Vous pouvez contacter le référent de la CCI pour ce projet : Frédéric Prentout au 24 31 32 ou au 76 17 70.